

## FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

### Programme d'aide financière à la réalisation d'un Plan de forêt aménagée

**ADRESSE POSTALE DU PROPRIÉTAIRE:**

M / M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_  
                   Prénom                  Initiale                  Nom

\_\_\_\_\_

no. civique, rue / concession / route, case postale

\_\_\_\_\_

Municipalité, Prov., Code postal

Date d'approbation du  
plan :

<b>Détail des dépenses payées sur facture (prière de joindre une copie des factures)</b>			
<b>Date</b>	<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant \$</b>	<b>Notes</b>
<b>Total dépenses :</b>			

<b>Détail des heures de travail exécuté par soi-même</b>				
<b>Date</b>	<b>Nb. d'heures</b>	<b>X 20 \$/heure</b>	<b>= Montant \$</b>	<b>Détails du travail fait par soi-même</b>
<b>Total montant travail :</b>				

**SIGNATURE AUTORISÉE :** Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide financière (page 2) et je m'engage à m'y conformer. Par la présente, je demande le remboursement des dépenses admissibles que j'ai encourues dans le cadre de la mise en œuvre de mon *Plan de forêt aménagée*.

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire du boisé autorisé

Dans le cadre de son projet « Valorisation de la forêt », Boisés Est remboursera un montant maximal de **300\$** pour aider à l'exécution d'un *Plan de forêt aménagée*, c'est-à-dire pour l'exécution de travaux au boisé prévus dans un plan approuvé ;

- Remboursement à 33% des travaux forestiers **prévus** au Plan de forêt aménagée, donc réalisés après approbation du plan.
- Le travail exécuté par soi-même (au tarif de 20 \$/h) sera admissible comme dépense jusqu'à un maximum de 25 % des dépenses éligibles.
- Versement sur présentation du formulaire de réclamation précisant la nature des dépenses, d'une copie des factures à l'appui de la demande et d'une copie du plan de forêt aménagée s'il n'est pas déjà dans les dossiers de Boisés Est.

*Exemple : Si vous avez des dépenses admissibles de 900\$, vous pouvez déclamer 297\$ (33% de 900\$). Dans ce cas, vos dépenses payées sur facture doivent être d'au moins 675\$ (75% de 900\$), et les travaux réalisés par vous-même ne peuvent dépasser 225\$ (25% de 900%). Les dépenses admissibles comprennent la réalisation de chemins, la plantation d'arbres, l'achat d'équipement forestier, l'abattage sélectif d'arbres et autres travaux forestiers prévus au plan d'aménagement.*

### **Rappel des règles d'attribution de l'aide financière:**

- Le boisé doit être situé dans la province de l'Ontario, et doit comporter une superficie définie comme « boisée » aux fins du PEFFA d'au moins 4 hectares (10 acres).
- Le boisé pour lequel vous soumettez une demande de subvention doit être couvert par un plan de forêt aménagée approuvé.
- Cette offre est réservée aux membres en règle de Boisés Est, sauf le secrétaire et le personnel de l'Association.
- Boisés Est, ou un de ses agents autorisés, se réserve le droit d'une visite aux fins de vérification de la présente demande d'aide financière.
- L'offre d'aide financière se terminera le 30 juin 2014 (date de réception du formulaire de réclamation).

**Avis de non-responsabilité :** Boisés Est ne donne aucune garantie de financement, étant donné que le projet doit être réalisé dans le respect des contraintes de temps et de budget imposées par la Fondation Trillium de l'Ontario.

Veillez faire parvenir votre formulaire dûment rempli et les documents demandés à l'adresse suivante :

**Boisés Est**  
**A/S Jean-Claude Havard, secrétaire**  
**1100 Concession 3**  
**Plantagenet (On) K0B 1L0**

**CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ :** Boisés Est (L'Association française de propriétaires de boisés privés de l'Est de l'Ontario, inc.) s'engage à respecter toutes les lois en vigueur au niveau du respect de la vie privée et de la sécurité des renseignements personnels qui lui sont confiés. En outre, Boisés Est ne communique ni ne loue ni ne vend aucune liste de membres à qui que ce soit sauf exception prévue par la loi.

<b>Approbation</b>			
--------------------	--	--	--

Date

Montant

Signature autorisée

Boisés Est reconnaît la contribution financière de la Fondation Trillium de l'Ontario un organisme du gouvernement de l'Ontario qui a rendu possible la réalisation du projet "Valorisation de la forêt".

Ontario  
Trillium  
Foundation  
An agency of the Government of Ontario.



Fondation  
Trillium  
de l'Ontario  
Relève du gouvernement de l'Ontario.